



Plan pluriannuel d'accessibilité (2024–2029)

Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)



Cette documentation est disponible sur le site web de l'hôpital (www.ndh.on.ca)

et, sur demande, dans des formats alternatifs et/ou avec un support de communication.

Description de l'établissement

L'Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst) est un établissement de soins de santé complexe offrant une vaste gamme de services publics. L'Hôpital s'est engagé à améliorer continuellement l'accès à ses installations, politiques, programmes, pratiques et services pour les patients et leurs proches, le personnel, les professionnels de la santé, les bénévoles et les membres de la communauté vivant avec un handicap. Ce plan a été élaboré avec la participation de personnes en situation de handicap et de membres du personnel pour qui l'accessibilité est un aspect essentiel de leur environnement de travail.

Comité de l'accessibilité

Le directeur général, en consultation avec le conseil d'administration, a officiellement constitué le Comité de l'accessibilité en juin 2003 avec le mandat suivant :

- Examiner les normes d'accessibilité définies par la Direction générale de l'accessibilité de l'Ontario applicables à l'Hôpital ;
- Revoir et dresser la liste des règlements, politiques, programmes, pratiques et services susceptibles de constituer des obstacles pour les personnes handicapées ;
- Identifier les obstacles à éliminer ou prévenir dans les années à venir ;
- Décrire la façon dont ces obstacles seront éliminés ou prévenus au cours de l'année à venir ;
- Préparer un plan d'action, le faire approuver par le Comité de la qualité et le rendre accessible au public.

Déclaration d'engagement

L'Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst) s'efforce de répondre aux besoins de ses employés, patients et membres de la communauté vivant avec un handicap, et travaille activement à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité.

L'Hôpital s'engage à respecter les exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). Ce plan pluriannuel d'accessibilité décrit les mesures mises en place pour répondre à ces obligations et améliorer l'accès et les opportunités offertes aux personnes handicapées.

Ce plan démontre la contribution de l'Hôpital à un Ontario accessible à tous. Il sera révisé et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans.

Nous formons tout le personnel dès que raisonnablement possible après leur embauche, et nous assurons que toute mise à jour des politiques est accompagnée d'une formation. Nous tenons des registres de toutes les formations en accessibilité, incluant les dates, les sujets et le nombre de personnes formées.

Section 1 : Réalisations passées pour éliminer et prévenir les obstacles

Service à la clientèle

- Formation de tout le personnel en contact avec les patients sur les pratiques de service à la clientèle accessibles ;
- Mise à jour de la signalisation pour assurer la clarté, la visibilité et le contenu bilingue si nécessaire ;
- Création de processus de rétroaction accessibles (par téléphone, en ligne et en personne) ;
- Accès garanti aux services pour les patients accompagnés d'animaux d'assistance ou de personnes de soutien.

Information et communications

- Mise à jour de la signalisation publique avec des polices et des symboles à fort contraste ;
- Ajout de tablettes à reconnaissance vocale dans le service des urgences ;
- Fourniture de formats alternatifs des documents pour les patients (gros caractères, version numérique) sur demande ;
- Conformité du site Web à la norme WCAG 2.0 niveau AA.

Emploi

- Intégration de l'accessibilité dans toutes les étapes du cycle d'emploi ;
- Mise à jour des offres d'emploi et des processus d'entrevue pour permettre des mesures d'adaptation ;
- Mise à disposition de formats alternatifs pour les documents d'accueil et les procédures d'urgence.

Approvisionnement

- Intégration des considérations d'accessibilité dans les politiques d'approvisionnement ;
- Priorisation de l'équipement et du mobilier accessibles lors des récentes rénovations.

Bornes libre-service

- Non applicable pour le moment.

Formation

- Formation continue sur la LAPHO pour toutes les nouvelles recrues ;
- Ajout d'une formation de rappel annuelle à partir de 2025 ;
- Formation des gestionnaires sur l'embauche inclusive et la gestion du rendement accessible.

Aménagement des espaces publics

- Ajout de deux places de stationnement accessibles près de l'agrandissement de 2023;
- Installation de rampes et de bandes contrastées sur les escaliers dans les couloirs publics;
- Ajout de douches accessibles dans les départements de soins aigus et de soins complexes;
- Retrait de la troisième série de portes à l'entrée principale.

Entretien préventif et d'urgence des éléments accessibles

- Établir des échéanciers d'entretien préventif des éléments d'accessibilité afin de les maintenir en bon état de fonctionnement.

Autres initiatives

- Réalisation d'un audit régulier d'accessibilité sur le site, dirigé par le comité.

Section 2 : Stratégies et mesures prévues (2024–2029)

Service à la clientèle

L'Hôpital s'engage à fournir un service à la clientèle accessible, avec la même qualité et les mêmes délais que pour tous les Ontariens.

Initiatives prévues:

- Poursuivre la formation de tout le nouveau personnel dans les 30 jours suivants l'embauche (2024–2029) ;
- Offrir des formations de rappel annuelles à l'ensemble du personnel (continu) ;
- Maintenir un système de rétroaction accessible (continu).

Information et communications

L'Hôpital s'engage à rendre l'information et les communications accessibles.

Initiatives prévues:

- Étendre les outils de communication assistée dans les unités de soins (2025–2026) ;
- S'assurer que tous les documents en ligne respectent les normes d'accessibilité (continu) ;
- Reconcevoir la signalisation pour améliorer l'orientation et le contraste visuel (2026–2027).

Hôpital Notre-Dame Hospital Accessibility Plan

Emploi

L'Hôpital s'engage à des pratiques d'emploi justes et accessibles.

Initiatives prévues:

- Formaliser une politique d'accommodement (2025);
- S'assurer que tous les documents RH sont disponibles en formats accessibles (2025–2026) ;
- Former les gestionnaires d'embauche chaque année sur les pratiques d'embauche inclusives (continu).

Approvisionnement

L'Hôpital s'engage à des pratiques d'approvisionnement accessibles, lorsque cela est applicable.

Initiatives prévues:

- Mettre à jour les politiques d'approvisionnement pour inclure des vérifications d'accessibilité (2025) ;
- S'assurer que les nouveaux contrats de services et appels d'offres incluent des critères d'accessibilité (2025–2027).

Bornes libre-service

L'Hôpital n'utilise pas actuellement de bornes libre-service, mais s'engage à leur conception inclusive si elles sont implantées à l'avenir.

Initiatives prévues:

- Appliquer des principes de conception inclusive si des bornes sont mises en place (dépendant de futurs projets).

Formation

L'Hôpital s'engage à offrir des formations sur l'accessibilité.

Initiatives prévues:

- Poursuivre la formation des nouveaux employés et bénévoles sur la LAPHO et le Code des droits de la personne de l'Ontario (continu) ;
- Maintenir un système de suivi numérique de toutes les formations du personnel (2025–2030).

Aménagement des espaces publics

L'Hôpital respectera les exigences de la LAPHO en matière d'accessibilité lors de tout projet de construction ou de rénovation.

Initiatives prévues :

- Ajouter une nouvelle toilette accessible dans l'espace public principal (2025) ;
- Présenter une demande pour une nouvelle aile de soins avec caractéristiques d'accessibilité (approbation visée en 2027) ;
- Installer de nouvelles portes automatiques dans les services de physiothérapie et des urgences (2024–2025) ;
- Continuer l'installation de lève-personnes au plafond dans les chambres des patients (2024–2029).

Entretien préventif et d'urgence des éléments accessibles

- Continuer d'encourager le personnel d'identifier et à signaler tout problème ou toutes réparations nécessaires au service d'entretien.

Autres initiatives

- Maintenir un Groupe de travail permanent sur l'accessibilité (continu) ;
- Réaliser des audits d'accessibilité tous les deux ans (prochains en 2026 et 2028) ;
- Intégrer ce plan dans les trousse d'accueil des nouveaux employés (continu) ;
- Assurer un suivi et un rapport annuel au Comité de la qualité.

Pour en savoir plus

Pour obtenir plus d'information sur ce plan d'accessibilité, veuillez contacter :

Martine Beauchamp

Coordonnatrice, Ressources humaines

☎ (705) 372-2938

✉ beauchampm@ndh.on.ca

Le plan est disponible en ligne : <https://www.ndh.on.ca/fr/votre-visite/#accessibilite>

Des formats accessibles sont disponibles sur demande auprès du service des ressources humaines.